

# BONNE NOUVELLE!

Aucun changement des taux pour le 1<sup>er</sup> novembre 2022

En dépit du fait que l'augmentation moyenne des réclamations de médicaments pour les régimes privés au Québec ait été de 6% en 2021 (réf.: TELUS Santé), nous sommes heureux d'annoncer qu'il n'y aura aucune augmentation de la prime de nos régimes d'assurance collective pour la prochaine période contractuelle débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Ceci coïncide avec l'annonce de la RAMQ qu'il n'y aurait aucune augmentation de la prime annuelle pour ses assurés au 1<sup>er</sup> juillet 2022. La franchise et la contribution maximale en pharmacie sont également maintenues.

## Réévaluations de vos besoins

Selon les règles d'admissibilité, vous êtes invité à réévaluer vos besoins et à réviser votre choix de régime (de base ou enrichi) à chaque deux ans ou lorsque survient un événement de vie, soit un changement dans votre vie personnelle (mariage, naissance, divorce, etc.).

La période de deux ans débute le **1<sup>er</sup> novembre 2022** afin de coïncider avec la date du renouvellement annuel de SSQ. Donc, l'opportunité de réviser votre choix est en cours et nous accepterons votre choix de régime jusqu'au **1<sup>er</sup> octobre 2022** et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2024.

**Selon les modalités de notre contrat d'assurance collective, il y a deux types de régime disponibles, soit : régime de base et régime enrichi.**

RÉGIME ENRICHI	RÉGIME DE BASE
Avec carte à paiement direct et substitution générique obligatoire	Idem
Franchise à 100 \$ / 100 \$	Franchise 200 \$ / 200 \$
Coassurance à 80 %	Coassurance à 75 %
Soins paramédicaux : maximum par bloc de spécialistes* *voir détail dans la brochure SSQ.	Soins paramédicaux : 10 \$ remboursables par visite maximum de 20 visites par année Massothérapeute non couvert
Autres paramètres (services et fournitures médicales)	Idem
<b>Avec</b> assurance voyage	<b>Sans</b> assurance voyage
<b>Avec</b> annulation de voyage	<b>Sans</b> annulation de voyage

SSQ assurance		SSQ Groupe financier Du 1 <sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023 (12 mois) Prime bimensuelle incluant la taxe de 9 %			
		MOINS DE 65 ANS	PLUS DE 65 ANS		
		INDIVIDUELLE	FAMILIALE	INDIVIDUELLE	FAMILIALE
De base		81,21 \$	156,35 \$	53,48 \$	102,72 \$
Enrichi		104,41 \$	201,63 \$	87,47 \$	168,73 \$

## Voici les règles d'affaires qui régissent les changements de protection :

- 1 - L'assuré qui quitte le régime « enrichi » pour prendre celui « de base », ne peut revenir dans « enrichi » avant une période de couverture de 24 mois consécutifs.
- 2 - Les choix sont valides pour 24 mois, sous réserve des règles qui régissent les événements de vie en cours de contrat.

### En cours de contrat :

Un changement de régime est permis dans les 31 jours de la survenance d'un événement de vie.

### Les événements de vie sont :

- Mariage ou conjoint de fait;
- Perte d'assurance du conjoint ou séparation ou divorce ou décès du conjoint;
- Fin de l'admissibilité des enfants à charge ou décès;
- 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance.

**N.B. : Si vous ne faites aucun changement de régime, vous n'avez aucune intervention à faire.**

Pour plus d'information sur les avantages sociaux, veuillez communiquer avec

## Services Conseil Claudette St-Germain inc. ✨

Claudette St-Germain, C.A.A.S., CEBS  
Conseillère, Assurance Collective

514 909-6356  
claudette.st-germain@outlook.com

Pour les questions relatives aux Soins couverts, Remboursements, Carte de paiement ou site Accès/Assurés, vous pouvez communiquer directement avec SSQ, Service aux assurés :

Français : 1 877 651-8080

English : 1 888 651-8181

Courriel : clientele@ssq.ca